

## Groupe de travail Réforme Territoriale

### Que de points encore en suspens !

Un premier groupe de travail sur la mise en œuvre de la Réforme territoriale s'est tenu le 5 février 2016, sous la présidence du Secrétaire Général des ministères économiques et financiers.

Dans une première intervention, **FO Finances** a rappelé que cette réforme est loin d'être « *un long fleuve tranquille* » pour les personnels concernés.

Leurs incertitudes liées à une éventuelle mobilité géographique et/ou fonctionnelle en raison de la nouvelle cartographie d'implantation de leurs services, sont toujours prégnantes.

A peine démarrée, la réorganisation des services est déjà supplantée par de nouvelles perspectives d'évolutions territoriales, telles que celles initiées par les nouveaux présidents de région.

Leur volonté, par exemple, de transférer les services de l'emploi mais également du développement économique dans le giron des conseils régionaux, n'est pas sans présager de nouvelles réorganisations.

**FO Finances** a alerté le Secrétaire Général des conséquences inévitables pour les personnels des DIRECCTE, et en particulier ceux exerçant dans le pôle 3E si ces préconisations aboutissaient.

L'ordre du jour du groupe de travail proposait de faire le point dans chaque direction de la mise en œuvre de la réforme territoriale, avant d'étudier le plan ministériel d'accompagnement RH de cette dernière.

#### A la DGCCRF, le plan B cale déjà !

Au préalable, les fédérations ont souhaité revenir sur les suites données à la rencontre avec Monsieur Macron sur la situation à la DGCCRF.

Trois semaines après l'annonce d'un « plan B » d'actions, force est de constater que rien n'a bougé !

Le Secrétaire Général n'a pas nié la situation, et a, à demi-mot, bien fait comprendre à l'assistance que de fortes

résistances perdurées au niveau de la MICORE (Mission Interministérielle de Coordination de la Réforme Territoriale) en général et des préfets en particulier.

**FO Finances** a fermement rappelé que les conclusions de la mission des inspections, ont fait l'objet d'arbitrages et de décisions, par pas moins quatre ministres, dont celui de l'Intérieur et de l'Économie.

Aussi, il est inadmissible que des autorités administratives, qui ne sont que des représentants du gouvernement, viennent entraver la mise en œuvre des 14 mesures de ce plan. Il en va du fonctionnement de l'administration dans la République.

Monsieur Macron recevra les fédérations et les syndicats nationaux de la DGCCRF le 15 mars prochain...sauf changement de ministre d'ici là !

#### Un nombre d'agents impactés bien au-delà des prévisions annoncées

Contrairement à un discours convenu, et que **FO Finances** n'a cessé de dénoncer tout au long de l'année dernière, ce sont bien les agents de toutes les directions de Bercy qui sont impactés par cette réforme.

Si les textes réglementaires ont été dans leur ensemble publiés fin 2015, la réforme est rentrée dans sa phase opérationnelle qu'en janvier de cette année, avec en particulier le pré positionnement des agents.

Les chiffres d'agents concernés, publiés dans les documents de travail, dépassent largement les premières estimations.

Il en est ainsi à la DGFIP où, directement ou indirectement, ce sont plus de 300 agents qui ont été recensés.

Cette direction, mais ce n'est pas la seule, profite de cette réforme pour entériner d'autres projets telle que la disparition de la DIRCOFI du Centre.

L'INSEE a également largement dépassé le cadre établi par la réforme territoriale en intégrant, par exemple, le service d'études et de diffusion (SED) dans le champ de la restructuration.

A ce jour, hormis sept nouveaux directeurs régionaux nommés, pour nombre d'agents, la période est encore bien floue pour dessiner un avenir.

Le maintien actuel de toutes les implantations n'est en aucun cas un gage absolu d'absence d'une mobilité géographique et encore moins fonctionnelle.

Le seul acquis à ce stade est l'engagement ministériel d'aucune mobilité contrainte.

Comme pour les autres directions, **FO Finances** a souligné qu'un effort conséquent devra être fait en termes de formation.

Il est à déplorer qu'aucune étude d'impact, demandé par les organisations syndicales de l'INSEE, n'ait trouvé une réponse positive de la part de la direction et du ministère.

Les DIRECCTE et les DREAL sont de fait les plus impactées par la réforme. L'annonce en séance, de 1000 agents de la Direction Générale des Entreprises (DGE) aujourd'hui affectés dans les DREAL est le plus beau démenti pour ceux qui faisaient miroiter une faible incidence de la réforme territoriale sur les personnels gérés par Bercy. Pour ces deux entités, la problématique est renforcée par la nécessaire coordination avec d'autres ministères pour mener

à bien la réforme, en particulier dans le cadre de la préparation des mouvements avant chaque CAP.

Actuellement, les directions sont engagées dans la phase de pré positionnement des agents.

Pour la Douane, la situation est paradoxale. Alors que le réseau douanier n'est pas dans le champ de la réforme territoriale, les responsables de cette direction n'ont rien trouvé de plus urgent que de précipiter une réorganisation modifiant le ressort de compétences des directions interrégionales de Bordeaux, Montpellier et Nantes.

Cette réorganisation a été, certes annoncée par les ministres, à l'occasion du Comité Technique du 13 octobre 2015, mais sans en fixer de délai impératif, si ce n'est avant 2019, fin de la mise en œuvre de la réforme territoriale.

Conséquence : dès que les décrets seront publiés, il y aurait nécessité d'organiser de nouvelles élections professionnelles pour désigner les représentants dans les CAP et CT de ces nouvelles interrégions, avec ses répercussions sur la représentativité dans les CHSCT et les CDAS des départements concernés !

Pour **FO Finances**, il y a d'autres urgences à la Douane actuellement!

## Plan ministériel d'accompagnement RH

Le Secrétaire Général a annoncé à l'occasion du dernier Comité Technique de 2015, la possibilité de discuter et d'amender le plan ministériel d'accompagnement RH.

**FO Finances** a relevé à cette occasion la difficulté de véritablement appliquer le principe de faveur à ce plan. Le Premier Ministre, dès le 22 mars 2015, a annoncé que la réforme territoriale devrait être déclinée de façon similaire pour l'ensemble de la Fonction Publique de l'État.

Il est difficile dans ce cadre de penser que Bercy pourrait élaborer un plan permettant d'ouvrir des droits nouveaux ou améliorés aux personnels concernés.

Au fil des débats, il s'est vite avéré que cette perception était la bonne, mais cela n'a pas empêché, bien entendu,

**FO Finances** de porter ses revendications.

Pour ce plan, ce sont plus des précisions ou des éclaircissements dans les formulations qui demeurent à l'arbitrage ministériel.

Le Secrétaire Général s'est engagé à revenir vers les fédérations avec un plan amendé avant le prochain Comité Technique programmé en avril.

**Aucune demande d'étude d'impact n'a trouvé une réponse positive à l'INSEE**

**Sans changer la perception particulièrement négative portée par FO Finances sur la réforme territoriale, ce premier groupe de travail depuis la mise en œuvre effective de celle-ci a permis un nécessaire état des lieux.**

**Maintenant que la phase opérationnelle est en cours, il est de la responsabilité de l'organisation syndicale de porter à la connaissance des responsables ministériels le mal être des agents, parfois totalement désorientés par les conséquences de la réforme et surtout laisser sans réponse face à leurs nombreuses et légitimes interrogations.**

**L'incertitude liée à leur devenir professionnel, dont le maintien à résidence est l'un des piliers, est source de bien des maux.**

**Ceux-ci ne peuvent perdurer trois ans, délai prévu pour l'application pleine et entière de la réforme territoriale.**